



ORCHESTRE  
MÉTROPOLITAIN  
Yannick Nézet-Séguin

HÔTELS  
LE GERMAIN

## RÈGLEMENTS DU CONCOURS « Une nuitée symphonique »

### **RÈGLEMENT DU CONCOURS (ci-après le « Règlement »)**

Le concours « Une nuitée symphonique » (ci-après le « Concours ») est organisé par l'Orchestre Métropolitain de Montréal (ci-après l'**« Organisateur »**). Le Concours se déroule à compter du 13 janvier 2026, 11 h 00 (heure de l'Est), et se termine le 6 février 2026, à 23 h 59 (heure de l'Est) (ci-après la « Durée du Concours »).

### **ADMISSIBILITÉ**

Le Concours s'adresse à toute personne résidant au Québec et ayant atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence au moment de sa participation au Concours, à l'exception des employés, mandataires et représentants de l'Organisateur et de tout autre intervenant directement relié à la tenue du Concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate, père, mère, frères, sœurs et enfants, leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et mandataires et membres sont domiciliés. Veuillez ne pas participer à ce concours si vous n'y êtes pas admissible.

### **COMMENT PARTICIPER**

Aucun achat n'est requis.

Pour participer, remplissez le formulaire (<https://orchestremetropolitain.com/fr/concours-une-nuitee-symphonique-2/>) pendant la Durée du Concours.

Limite d'une seule participation par personne.

### **CHOIX DE LA PERSONNE GAGNANTE**

Un tirage au sort aura lieu parmi toutes les personnes qui auront rempli le formulaire.

Les gagnant(e)s seront tirés au sort par l'Organisateur le 9 février 2026, aux bureaux de l'Orchestre Métropolitain.

Orchestre Métropolitain de Montréal  
372, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 202  
Montréal (Québec), H3B 1A2

### **PRIX**

Valeur totale approximative des prix offerts : 1 000 \$

La liste des prix se détaille comme suit :

- Une nuitée pour deux personnes dans une chambre classique de l'Hôtel Le Germain Montréal, incluant stationnement et petit-déjeuner au restaurant Le Boulevardier (valeur de 650 \$).

- Une paire de billets en catégorie 1 – niveau parterre – pour le concert *La Cinquième de Tchaïkovski* présenté le 27 février 2026, à la Maison symphonique de Montréal (valeur de 289.74 \$).

## RÉCLAMATION DU PRIX

Les personnes gagnantes seront contactées par courriel et devront :

- a. Répondre à l'Orchestre Métropolitain de Montréal dans les deux jours ouvrés, suivant la réception du message.

En l'absence de réponse des personnes gagnantes au message de l'Orchestre Métropolitain de Montréal pendant deux jours ouvrés consécutifs suivant la fin du Concours, d'autres gagnant(e)s seront tiré(e)s au sort.

## CONDITIONS RATTACHÉES AU PRIX

### Acceptation du Prix

Le Prix doit être accepté tel qu'il est décrit au présent Règlement et ne pourra en aucun cas être, en totalité ou en partie, échangeable, remboursable, transférable ou monnayable. Dans l'éventualité où le Prix n'est pas accepté en conformité avec les conditions y étant attachées, le Prix sera réputé déchu.

### Limite de responsabilité : utilisation du Prix

En participant à ce Concours, tout(e) gagnant(e) sélectionné(e) pour un Prix dégage de toute responsabilité l'Organisateur, toute compagnie, société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à ceux-ci, leurs employés, représentants et mandataires quant à l'utilisation du Prix et des produits associés.

## PUBLICITÉ

La personne gagnante autorise l'Organisateur du concours et leurs représentants à utiliser, si requis, son prénom et son nom, à des fins publicitaires, sans aucune contrepartie.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### Déroulement du Concours

Toute tentative visant à endommager délibérément la page d'atterrissement du présent Concours, et/ou tout site Web y étant lié, ou à saboter le déroulement légitime du Concours, constitue une violation des lois civiles et criminelles. Si de telles tentatives étaient menées, l'Organisateur se réserve le droit de rejeter les inscriptions du participant et d'obtenir réparation en vertu de la loi.

### Limite de responsabilité : fonctionnement du Concours et participation au Concours

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité pour tout problème, panne, mauvais fonctionnement technique d'une ligne de réseau, système d'ordinateur en ligne, téléphone périphérique, logiciel, serveur, navigateur, plate-forme ou page Facebook, ou mauvais fonctionnement technique qui pourrait se produire. En participant ou en tentant de participer dans le cadre du présent Concours, toute personne dégage de toute responsabilité l'Organisateur de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au Concours.

### Fonctionnement du site Web

L'Organisateur ne garantit d'aucune façon que la page d'atterrissement du présent Concours ([orchestremetropolitain.com/concours](http://orchestremetropolitain.com/concours)), et tout site Web y étant lié, soient accessibles ou fonctionnels sans interruption pendant la Durée du Concours, ou qu'ils soient exempts de toute erreur.

### **Modification du Concours**

L'Organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de remettre le Concours à n'importe quel moment.

### **Acceptation des termes et conditions du Règlement**

En participant au Concours, le participant reconnaît avoir lu et compris le présent Règlement et accepte d'être lié par celui-ci et de s'y conformer. Le participant atteste que le Règlement est compréhensible et raisonnablement disponible pour consultation. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des Alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.